



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPÔT DES DEMANDES DE FINANCEMENT JUSQU'AU 15 OCTOBRE 2013

Soutien cantonal aux actions en faveur de l'intégration des étrangers et de la protection contre les discriminations

Dans le cadre du programme cantonal d'intégration, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) poursuivra en 2014 son soutien en faveur des projets dans les domaines « langue et formation » et « protection contre les discriminations ». Le dépôt des demandes de financement est ouvert auprès du BCI jusqu'au 15 octobre 2013. Cette année, dans un souci de simplification administrative, les demandes se feront à l'aide de formulaires électroniques directement sur le site internet du BCI.

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) met en oeuvre des mesures concrètes visant à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base du respect mutuel et de la tolérance, valeurs inscrites dans la Constitution fédérale. Cet engagement trouve son prolongement dans l'orientation de la politique fédérale qui inclut les piliers « langue et formation » et « protection contre les discriminations » comme deux domaines prioritaires des politiques cantonales d'intégration.

En 2012, plus de 70 projets destinés aux migrant-e-s ont bénéficié d'un soutien cantonal, ce qui représente 66 projets de langue et de formation, soit environ 200 cours de français et près de 30 ateliers de communication et d'accès à la formation, qui accueillent en tout plus de 2'500 participant-e-s. Le BCI a également cofinancé une dizaine de projets en faveur de la lutte contre le racisme et la compréhension interreligieuse.

Afin de simplifier les procédures de dépôt des projets et le travail administratif, le BCI a développé un formulaire en ligne disponible sur son site internet. Les associations et institutions actives dans le domaine de la migration, les communes et leurs commissions consultatives Suisses-Etrangers, sont invitées à déposer leurs projets en ligne jusqu'au 15 octobre 2013. Pour les projets qui ne seraient pas finalisés à cette

date ou qui n'auraient pas été retenus dans leur première mouture, un second délai est prévu au 31 mars 2014. Toutes les informations utiles ainsi que les liens pour accéder aux formulaires sont disponibles sur le site www.vd.ch/integration

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 août 2013

DECS, Amina Benkais-Benbrahim, déléguée à l'intégration des étrangers, 079 941 06 87,
amina.benkais-benbrahim@vd.ch